

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



1455^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 1er novembre 1966,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Point 18 de l'ordre du jour: Nomination du Secrétaire général de l'Or- ganisation des Nations Unies	1

Président: M. Abdul Rahman PAZHWAK
(Afghanistan).

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

**Nomination du Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies**

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée est saisie d'une lettre datée du 28 octobre 1966, adressée par le Président du Conseil de sécurité au Président de l'Assemblée générale. Le texte de cette lettre est le suivant:

"J'ai l'honneur de vous prier de transmettre à l'Assemblée générale la résolution ci-après adoptée par le Conseil de sécurité [227 (1966)] à sa 1311^{ème} séance (privée), tenue le 28 octobre 1966:

"Le Conseil de sécurité,

"Confirment le consensus adopté à sa 1301^{ème} séance, le 29 septembre 1966,

"Rappelant qu'aux termes de ce consensus les "membres du Conseil se sont notamment félicités "de la déclaration faite par le Secrétaire général, "le 19 septembre 1966, selon laquelle il était "disposé à envisager de demeurer à son poste "jusqu'à la fin de la vingt et unième session de "l'Assemblée générale,

"Recommande à l'Assemblée générale, en atten-
dant que le Conseil de sécurité ait examiné
"plus avant la question de la nomination du Secr-
taire général, de maintenir U Thant dans ses
"fonctions de Secrétaire général de l'Organisation
"des Nations Unies jusqu'à la fin de la vingt et
"unième session ordinaire de l'Assemblée gé-
"nérale." [A/6490.]

2. A propos de cette recommandation du Conseil de sécurité, l'Assemblée est saisie d'un projet de résolution présenté par les pays suivants: Argentine, Bulgarie, Japon, Jordanie, Mali, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas et Uruguay [A/L.491].

3. Je donne la parole au représentant du Nigéria qui présentera le projet de résolution à l'Assemblée.

4. M. ADEBO (Nigéria) [traduit de l'anglais]: Rien ne saurait me causer un plus grand plaisir que l'hon-

neur et le privilège de présenter ce projet de résolution à l'Assemblée. Il s'agit d'un projet dont l'adoption a été recommandée à l'unanimité par les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies et qui a pour auteurs tous les membres non permanents du Conseil de sécurité, eux-mêmes élus à cet organe par l'Assemblée générale elle-même. Point n'est besoin, en vérité, d'ajouter grand-chose à l'appui de ce texte. Le sentiment de tous les Membres de l'Organisation est bien connu quant à savoir qui serait le meilleur successeur de U Thant en tant que Secrétaire général de l'ONU. Ce sentiment, les membres du Conseil de sécurité le connaissent et le partagent. Il est également bien connu de l'opinion publique, dans tous les pays du monde.

5. En soumettant aujourd'hui ce projet de résolution à votre approbation, je tiens à appeler votre attention sur le fait que la décision qui sera prise ne préjuge en rien les autres mesures que le Conseil de sécurité sera appelé à prendre au cours de la présente session; elle ne préjuge pas non plus ce qui, nous l'espérons encore, sera la satisfaction du vœu de l'ensemble des Etats Membres, qui souhaitent qu'à U Thant succède U Thant lui-même.

6. En conclusion de ces brèves observations, je répète que c'est pour moi un très grand plaisir de recommander l'adoption à l'unanimité de ce projet de résolution [A/L.491].

7. M. BERRO (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Une circonstance fortuite m'a empêché d'être dans cette salle il y a quelques minutes pour m'acquitter de la mission qui m'avait été confiée et qui constitue pour moi un grand honneur, à savoir présenter le projet de résolution qui a été présenté à ma place par l'éminent représentant du Nigéria. Je m'acquitterai cependant de cette tâche en m'associant sans réserve aux déclarations que vient de faire l'un des auteurs de ce projet et représentant d'un pays membre non permanent du Conseil de sécurité. Au nom de l'Argentine, de la Bulgarie, du Japon, de la Jordanie, du Mali, du Nigéria, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ouganda, des Pays-Bas et de l'Uruguay, membres non permanents du Conseil de sécurité, je suis chargé de présenter le projet de résolution A/L.491 et d'en recommander l'adoption à l'Assemblée générale. Ce projet est ainsi rédigé:

"L'Assemblée générale,

Agissant conformément à la recommandation con-
tenue dans la résolution 227 (1966) du Conseil de
sécurité en date du 28 octobre 1966, et en atten-
dant que la question soit examinée plus avant,

Maintient U Thant dans ses fonctions de Secr-
taire général de l'Organisation des Nations Unies

jusqu'à la fin de la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée générale."

8. Le texte dont je viens de donner lecture se fonde sur la résolution 227 (1966) que le Conseil de sécurité a adoptée le 28 octobre 1966 et que le Président vient de rappeler.

9. Le plus important dans ce projet n'est peut-être pas que le mandat du Secrétaire général soit prorogé jusqu'à la fin de la vingt et unième session ordinaire. Nous savons en effet que les membres de l'Assemblée générale espèrent bien davantage. En fait, le plus important est que le Conseil de sécurité examinera la question plus avant. Certes, il n'appartient plus au Conseil mais au Secrétaire général lui-même de décider de la tournure que prendra ce nouvel examen de la question, mais si U Thant décide d'accepter un nouveau mandat il comblera les grands espoirs que forment les membres de l'Assemblée générale, qui désirent tous le voir réélu. Le projet que j'ai le grand honneur de vous présenter vous apporte évidemment bien moins que vous n'espériez, mais le Conseil de sécurité a agi dans les limites que lui a fixées le Secrétaire général en restreignant sa décision à quelques mois.

10. En terminant, je tiens à exprimer à la fois un sentiment de gratitude et un sentiment d'espoir. En premier lieu, nous devons remercier U Thant, ce grand Secrétaire général, homme éminent dont la vision est large, l'expérience profonde et l'impartialité totale, d'avoir accepté de demeurer en fonctions pendant la durée de la vingt et unième session de l'Assemblée. Nous devons aussi, en nous fondant précisément sur l'esprit de renoncement, le sens du devoir, le sentiment de solidarité humaine qui donnent à U Thant une autorité et un prestige universellement reconnus, formuler en toute confiance le vœu qu'il décidera de rester au poste où le monde entier veut et doit le voir. Qu'il me soit permis de dire, en mon nom personnel, que je n'imaginerai pas ce fauteuil sans la présence de U Thant.

11. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à se prononcer sur le projet de résolution [A/L.491], aux termes duquel l'Assemblée maintient U Thant dans ses fonctions de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à la fin de la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée générale.

12. Conformément à l'article 142 du Règlement intérieur, le vote sur le projet de résolution aura lieu au scrutin secret. Je voudrais toutefois proposer à l'Assemblée de procéder au vote en séance publique, plutôt qu'en séance privée. Je pense que tel est le désir de l'Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

A la demande du Président, M. Riha (Tchécoslovaquie) et M. Hasle (Danemark) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le résultat du vote est le suivant:

Pour:

113

Contre: 0
Bulletins nuls: 1

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

13. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le projet de résolution ayant été adopté à l'unanimité, U Thant demeurera en fonctions jusqu'à la fin de la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je prie le Sous-Secrétaire aux affaires de l'Assemblée générale de bien vouloir conduire U Thant à la place qui lui est réservée à la tribune.

M. Narasimhan, sous-secrétaire aux affaires de l'Assemblée générale, accompagne le Secrétaire général à la tribune.

14. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de vous informer officiellement que l'Assemblée générale a prolongé votre mandat de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à la fin de la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée générale. Parlant en mon nom personnel, je tiens à vous dire que c'est pour moi un grand plaisir de pouvoir compter sur votre appui constant dans l'exercice de mes propres responsabilités de Président de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi de rappeler ce que j'ai dit le 30 novembre 1962:

"Cette occasion restera dans l'histoire de l'Organisation comme celle d'une parfaite entente entre ses Membres; elle sera sans cesse présente à l'esprit de U Thant qui aura désormais une grave responsabilité envers cette institution, et elle demeurera gravée aussi dans nos cœurs comme un jour de confiance et de joie. Nous sommes, pour notre part, pleinement conscients de la responsabilité que nous avons prise en chargeant U Thant d'un aussi lourd fardeau. C'est pourquoi nous devons lui promettre notre collaboration la plus entière dans l'accomplissement de sa tâche.

"Cette nomination correspond particulièrement à deux grands faits dont nous devons être reconnaissants au Secrétaire général. C'est d'abord le fait qu'il s'est montré digne de devenir le plus grand serviteur des peuples des Nations Unies à un moment où nous avons le plus grand besoin de trouver un tel homme et où il n'était pas facile d'y parvenir. D'autre part, il a montré qu'il avait la force et le courage d'accepter une lourde responsabilité malgré les sacrifices qu'elle implique. Nous l'en félicitons du fond du cœur et nous lui souhaitons plein succès, car sa réussite est la réussite des Nations Unies." [1182ème séance, par. 102 et 103.]

15. J'ose espérer que les membres de l'Assemblée générale conviendront avec moi que chaque mot de cette déclaration faite en 1962 reste valable aujourd'hui. Les sentiments qui animent toutes les délégations à la présente session ont déjà été exprimés au cours de la discussion générale. Il y a, de la part de tous les Etats Membres, une détermination manifeste que le Secrétaire général de l'ONU soit en mesure d'assumer sa haute charge avec le maximum d'efficacité.

16. J'ose espérer aussi, Monsieur le Secrétaire général, qu'avant que ne prenne fin la vingt et unième

session vous serez parvenu à une décision dont l'Organisation tout entière puisse se réjouir.

17. Je donne la parole au Secrétaire général.

18. Le SECRETAIRE GENERAL (traduit de l'anglais): Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous dire ma gratitude pour les très aimables paroles que vous avez eues à mon endroit.

19. Je suis reconnaissant au Conseil de sécurité d'avoir recommandé à l'Assemblée générale, en attendant que la question soit examinée plus avant, la prolongation de mon mandat de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à la fin de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Je suis également reconnaissant à l'Assemblée générale de l'unanimité et de la chaleur avec lesquelles elle a bien voulu prolonger mon mandat comme l'a proposé le Conseil de sécurité.

20. J'ai un plaisir particulier à accepter cette prolongation parce que, comme je l'ai déjà expliqué auparavant, je ne crois pas qu'il soit souhaitable, dans des circonstances normales, de changer de Secrétaire général pendant que l'Assemblée générale est en session. En l'occurrence, c'est pour moi une source de satisfaction personnelle, puisque cela m'assure la possibilité, en attendant que la question soit examinée plus avant, de travailler étroitement avec vous, Monsieur le Président, et avec toutes les délégations, durant la vingt et unième session de l'Assemblée générale, dans un effort constructif et coopératif tendant à renforcer l'efficacité de l'Organisation et sa capacité de servir la cause de la paix mondiale et de l'amélioration de la condition humaine.

21. Je me rends parfaitement compte que beaucoup de mes amis et collègues souhaiteraient que cette question fût définitivement réglée bien avant la fin de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. C'est une vue que je partage. En même temps, on comprendra sans aucun doute que ma décision finale devra tenir compte de considérations diverses, auxquelles j'ai fait précédemment allusion, y compris, naturellement, les intérêts à longue portée de l'Organisation et les perspectives de paix en Asie et ailleurs dans le monde.

22. Je saisis cette occasion pour dire une nouvelle fois ma gratitude à vous tous, pour votre coopération et votre bonne volonté soutenues, ainsi qu'à mes amis et collègues du Secrétariat, pour leur loyauté et leur appui qui ne se sont jamais démentis. Je saisis également cette occasion pour réaffirmer le serment que j'avais prononcé. Je jure solennellement d'exercer en toute loyauté, discrétion et conscience les fonctions qui m'ont été confiées en qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de m'acquitter de ces fonctions et de régler ma conduite en ayant exclusivement en vue les intérêts de l'Organisation, sans solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ou autre autorité extérieure à l'Organisation, en ce qui concerne l'accomplissement de mes devoirs.

23. Une nouvelle fois, je vous remercie, Monsieur le Président et, par votre entremise, je remercie toutes les délégations pour la bonne volonté, la patience et la compréhension dont elles m'ont fait bénéficier.

24. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

La séance est levée à 16 h 5.